

# Les conditions pour un don de livres à la bibliothèque du Gavot



La bibliothèque du Gavot accepte les ouvrages **susceptibles** d'intégrer les collections et qui entrent dans le cadre de la politique documentaire. Nous ne pouvons pas recueillir tous les documents, pour des questions de cohérence des fonds, mais aussi de place et de gestion.

## Les critères d'acceptation du livre:

- en excellent état
- édités il y a moins de 5 ans
- concernant la Haute-Savoie et la Savoie
- anciens ou rares

## Les critères de refus

- livres jaunis, abîmés, gondolés
- Les encyclopédies
- Les dictionnaires / manuel scolaires

## Comment faire ?

- Éditer une liste de vos ouvrages avec **Titre du livre / Nom de l'auteur / Année de l'édition**
- Donner votre liste à la bibliothécaire par mail ou format papier avec **vos nom et téléphone**
- Après consultation, la bibliothécaire vous :
- . contacte et vous transmet les livres retenus
- . fixe un RDV pour le don des ouvrages
- les livres seront vérifiés un par un avant le don.

Pour les livres qui n'entrent pas dans les critères d'intégration, vous pouvez :

- les déposer dans les boîtes à livres situées à Saint Paul « chez Thiollay » / Féternes ou sur d'autres communes.
- les proposer aux autres bibliothèques du Gavot (Bernex, Thollon, Champanges, Larringes).

*les jours et heures d'ouvertures des bibliothèques sont affichés sur la porte*